

Cheque encaissé par tierce personne

Par aav, le 04/04/2014 à 15:23

Bonjour

J ai déposé un chèque (salaire) à ma banque mais malheureusement celui-ci n'a jamais été crédité sur mon compte.

J'ai demandé à la société ou je travaille si ce chèque a été retiré de leur banque. Réponse oui. J ai réclamé une copie de ce chèque et cela fait déjà une semaine.

Ma banque m'informe qu 'elle ne peut rien faire sans cette copie.

- 1)Combien de temps faut-il attendre pour avoir une réponse?
- 2)Et quand j'aurai (en espérant l'avoir) ce chèque, comment ma banque pourra faire le nécessaire qu'avec une copie?
- 3) Je suppose que l'autre banque ne donnera pas le nom de l'encaisseur dans ce cas là quel recours ai-je si j ai aucun résultat?

Merci de vos réponses.

Cordialement AAV

Par moisse, le 04/04/2014 à 17:00

Bonjour,

SI vous n'avez pas d'accusé réception de la remise au guichet, il faut demander à votre employeur de se secouer un petit peu.

En effet jusqu'à preuve du contraire, il ne s'est pas libéré de son obligation de payer le salaire. C'est à lui plus qu'à vous de réclamer à sa banque (le tiré) copie du chèque et vérification de l'endos.